

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE215

présenté par
M. Saint-Huile et M. Mathiasin

ARTICLE 3

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Le ministre chargé de l'urbanisme »

les mots :

« L'autorité administrative ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Il »

le mot :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de simplification, cet amendement propose de remplacer le terme de « ministre chargé de l'urbanisme » par celui plus générique d'autorité administrative.